



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)
☎ (41-22) 338 91 11 – Télécopieur (Registre international des dessins et modèles industriels) : (41-22) 338 97 38
Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet : <http://www.OMPI.int>

ARRANGEMENT DE LA HAYE CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Dénonciation de l'Acte de 1934 : Saint-Siège

1. Par notification en date du 30 juillet 2006, le Saint-Siège a dénoncé l'Acte de 1934 de l'Arrangement de La Haye auprès du Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).
2. Conformément à l'article 22.4) de l'Acte de 1934, la dénonciation de l'Acte de 1934 par le Saint-Siège prendra effet un an après le jour où le Directeur général a reçu la notification correspondante, à savoir le 4 août 2007. Les dessins et modèles internationaux déposés jusqu'à cette date en vertu de l'Acte de 1934 à l'égard du Saint-Siège continueront, pendant la durée de la protection internationale, à bénéficier dans le territoire du Saint-Siège de la même protection que s'ils y avaient été directement déposés.
3. La liste mise à jour des membres de l'Union de La Haye est disponible sous les rubriques "Services" et "Dessins et modèles (Système de La Haye)" sur le site Internet de l'OMPI, à l'adresse suivante : www.OMPI.int.

Le 12 octobre 2006